

Gouvernement du Québec

Décret 61-2024, 23 janvier 2024

CONCERNANT la nomination de monsieur Alex Dalpé comme juge de la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE monsieur Alex Dalpé, avocat et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 24 janvier 2024;

QUE le lieu de résidence de monsieur Alex Dalpé soit fixé dans la Ville de Laval ou dans le voisinage immédiat.

La greffière du Conseil exécutif,
DOMINIQUE SAVOIE

82386

Gouvernement du Québec

Décret 62-2024, 23 janvier 2024

CONCERNANT la nomination de madame Diane Mulinda-Uwase comme juge de la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE madame Diane Mulinda-Uwase, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 24 janvier 2024;

QUE le lieu de résidence de madame Diane Mulinda-Uwase soit fixé dans la Ville de Laval ou dans le voisinage immédiat.

La greffière du Conseil exécutif,
DOMINIQUE SAVOIE

82387

Gouvernement du Québec

Décret 63-2024, 23 janvier 2024

CONCERNANT la nomination de madame Catherine-Valérie Levasseur comme juge de la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE madame Catherine-Valérie Levasseur, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 24 janvier 2024;

QUE le lieu de résidence de madame Catherine-Valérie Levasseur soit fixé dans la Ville de Trois-Rivières ou dans le voisinage immédiat.

La greffière du Conseil exécutif,
DOMINIQUE SAVOIE

82388

Gouvernement du Québec

Décret 64-2024, 23 janvier 2024

CONCERNANT la nomination de madame Julie Roy comme juge de la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE madame Julie Roy, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 24 janvier 2024;

QUE le lieu de résidence de madame Julie Roy soit fixé dans la Ville de Québec ou dans le voisinage immédiat.

La greffière du Conseil exécutif,
DOMINIQUE SAVOIE

82389